

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le jeudi 18 juillet 2019 se tient à 18 h à la salle de conférence de la MRC du Granit, une séance extraordinaire du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

André Béliveau, maire suppléant	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Julie Morin (quitte à 18 h 15)	Lac-Mégantic
Ghislain Breton (arrivé à 19 h)	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Jacques Breton	Nantes
Yvan Goyette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Diane Turgeon	Sainte-Cécile-de-Whitton
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Jean-Luc Fillion (arrivé à 18 h 31)	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j’agis comme secrétaire de l’assemblée. Madame Sarah Orichefsky m’assiste pour cette tâche.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l’ouverture de la séance. Madame le préfet mentionne, tel que prévu à l’article 153 du Code municipal, que l’avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2.0

ORDRE DU JOUR

Tous étant présents et renonçant à l’avis de convocation, tel que le prévoit l’article 153 du Code municipal, le point suivant est ajouté :

4.2 DÉPÔT DES RÔLES, DEMANDE D’EXTENSION

2019-162

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l’ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

- 1.0 QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2.0 ORDRE DU JOUR
- 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4.0 **PROJETS SPÉCIFIQUES**
 - 4.1 INTERNET HAUTE VITESSE
- 5.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6.0 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**3.0
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

MADAME JULIE MORIN QUITTE LA RENCONTRE

4.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

**4.1
INTERNET HAUTE VITESSE**

Monsieur Francis Bélanger, maire de la Municipalité de Courcelles, fait mention de son conflit d'intérêt et se retire des discussions et des décisions.

Madame le préfet rappelle les étapes des derniers mois, un document faisant état de la chronologie des démarches a d'ailleurs été envoyé, par courriel, aux maires en début de semaine. Elle poursuit en expliquant que la dernière semaine, la MRC a été informée que le gouvernement du Québec annonçait un nouveau fonds pour des projets exploratoires auquel seuls les télécommunicateurs peuvent déposer des projets, et ce, pour le 23 août prochain et qu'il y a donc urgence de prendre des décisions. Différentes questions sont posées quant aux critères de la subvention.

Les maires questionnent le travail fait par le comité Internet en lien avec la détermination du nombre de portes non et mal desservies et le mandat donné à BC2 Tactique. J'explique que les critères du gouvernement ont changé et que BC2 Tactique a rempli son mandat de faire des propositions à la MRC selon les critères qui ont changé par la suite, et ce, en travaillant avec les données que les municipalités lui ont fournies.

Des discussions ont ensuite lieu au niveau des coûts. J'explique qu'une autre MRC a vu le projet la concernant accepté et subventionné à 100 % mais qu'il est trop tôt pour avoir une confirmation à savoir si le projet sera à coûts nuls.

MONSIEUR JEAN-LUC FILLION SE JOINT À LA RENCONTRE

Des discussions ont ensuite lieu au niveau du partage des données de la MRC à des télécommunicateurs pour leur permettre de déposer un projet exploratoire d'ici le 23 août. Je mentionne aux maires que la carte de la MRC identifiant les portes non et mal desservies est très intéressante pour les télécommunicateurs désireux de déposer un projet considérant les points supplémentaires que la subvention donne pour les portes non et mal desservies.

MONSIEUR GHISLAIN BRETON SE JOINT À LA RENCONTRE

Des échanges ont lieu au niveau des recommandations du comité Internet de la MRC, les résolutions suivantes sont donc adoptées.

2019-163

DÉPÔT DU PORTRAIT DE LA DESSERTE TERRITORIALE DE LA MRC DU GRANIT AU TÉLÉCOMMUNICATEUR SOGETEL ET AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PROJET EXPLORATOIRE – INTERNET HAUTE VITESSE

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit est engagé, depuis 2008, dans un projet de desserte des secteurs mal et non desservis de son territoire en Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté en 2018 son comité Internet haute vitesse pour trouver une solution à la couverture en Internet haute vitesse du territoire;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial est présentement en processus d'appel de projets exploratoires pour la couverture Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE les demandes déposées doivent l'être par des télécommunicateurs ayant un minimum de 3 années d'expérience en gestion de télécommunications;

ATTENDU QUE les demandes doivent être appuyées par les MRC concernées;

ATTENDU QUE le télécommunicateur Sogetel a demandé à la MRC du Granit de déposer une demande de subvention pour la couverture Internet haute vitesse de son territoire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accepte et appuie que le télécommunicateur Sogetel dépose un projet de desserte de couverture Internet haute vitesse pour les non et mal desservis du territoire de la MRC du Granit dans le cadre de l'appel de projets exploratoires du gouvernement provincial.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accepte de fournir à Sogetel, les cartes et informations relatives aux secteurs mal desservis et non desservis en Internet haute vitesse du territoire de la MRC du Granit.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit exige que le projet prévoit un déploiement de fibre à la maison.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités du territoire pour appui, au télécommunicateur Sogetel ainsi qu'aux députés provinciaux du territoire, messieurs François Jacques et Samuel Poulin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-164

DÉPÔT DU PORTRAIT DE LA DESSERTE TERRITORIALE DE LA MRC DU GRANIT AU TÉLÉCOMMUNICATEUR COGECO ET AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PROJET EXPLORATOIRE – INTERNET HAUTE VITESSE

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit est engagé, depuis 2008, dans un projet de desserte des secteurs mal et non desservis de son territoire en Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté en 2018 son comité Internet haute vitesse pour trouver une solution à la couverture en Internet haute vitesse du territoire;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial est présentement en processus d'appel de projets exploratoires pour la couverture Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE les demandes déposées doivent l'être par des télécommunicateurs ayant un minimum de 3 années d'expérience en gestion de télécommunications;

ATTENDU QUE les demandes doivent être appuyées par les MRC concernées;

ATTENDU QUE le télécommunicateur Cogeco a demandé à la MRC du Granit de déposer une demande de subvention pour la couverture Internet haute vitesse de son territoire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accepte et appuie que le télécommunicateur Cogeco dépose un projet de desserte de couverture Internet haute vitesse pour les non et mal desservis du territoire de la MRC du Granit dans le cadre de l'appel de projets exploratoires du gouvernement provincial.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accepte de fournir à Cogeco, les cartes et informations relatives aux secteurs mal desservis et non desservis en Internet haute vitesse du territoire de la MRC du Granit.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit exige que le projet prévoit un déploiement de fibre à la maison.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités du territoire pour appui, au télécommunicateur Cogeco ainsi qu'aux députés provinciaux du territoire, messieurs François Jacques et Samuel Poulin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Francis Bélanger, maire de la Municipalité de Courcelles, réintègre les discussions.

4.2

DÉPÔT DES RÔLES, DEMANDE D'EXTENSION**2019-165****DÉPÔT DES RÔLES, DEMANDE D'EXTENSION DE FRONTENAC, COURCELLES, MARSTON, PIOPOLIS, SAINT-SÉBASTIEN, STORNOWAY ET STRATFORD**

ATTENDU QUE les employés du service d'évaluation de la MRC travaillent au dépôt des rôles d'évaluation de la ville de Frontenac, Courcelles, Marston, Piopolis, Saint-Sébastien, Stornoway et Stratford;

ATTENDU QUE les rôles des municipalités concernées doivent, selon la loi, être déposés avant le 17 septembre 2019;

ATTENDU QUE certains travaux nous obligent à envisager la possibilité de dépasser cette date du 17 septembre 2019;

ATTENDU QUE l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet de reporter la date de dépôt de rôles d'évaluation;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit prolonge au 1^{er} novembre 2019 la période pour le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités citées au préambule de la présente résolution.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

6.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-166**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance extraordinaire du conseil des maires du 18 juillet 2019 soit levée, il est 19 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale